



TRÉLON INFOS

www.ville-trelon.fr

Mensuel n° 335

SEPTEMBRE 2020

Malgré une situation
sanitaire préoccupante
je vous souhaite
une excellente rentrée
Surtout continuez à
vous protéger ainsi
que vos proches

D. Hegler

SEMAINE N°36

- 29.08 : Portes ouvertes à la ferme Angus et rando family
(voir à l'intérieur)
29.08 : Tournoi de pétanque organisé par l'AS Trélon
(voir à l'intérieur)

SEMAINE N°36

- 31.08 : Rentrée des enseignants
01.09 : Rentrée des élèves (voir à l'intérieur)
04.09 : Présentation de la saison culturelle 2020/2021 à
19h00 à Hirson
05&06.09 : Tournoi des jeunes de l'AS Trélon (voir à
l'intérieur)

SEMAINE N°37

- 06.09 : Portes ouvertes aux écuries de la Demi-Lieue
07.09 : Passage du Bus France Services sur la place
de la mairie (voir à l'intérieur)
10.09 : Remise des gros lots de la tombola Saint-Pansard
à 18h00 à la mairie (voir à l'intérieur)

SEMAINE N°38

- 19&20.09 : Journées Européennes du Patrimoine (voir à
l'intérieur)

SEMAINE N°39

- 22.09 : Automne
22.09 : Assemblée Générale de la Communauté Emmaüs
à 18h00 à Glageon
26.09 : Opération « Nettoyons la nature » (voir à
l'intérieur)

SEMAINE N°40

- 29.09 : Remise des récompenses du concours des maisons
fleuries à 18h00 à la mairie (voir à l'intérieur)



*Les élus ont félicité et remercié l'équipe des encadrants
du centre aéré pour leur excellent travail auprès des jeunes Trélonais.*

RENTRÉE SCOLAIRE

Cette rentrée scolaire s'effectuera en appliquant toutes les consignes sanitaires obligatoires afin de protéger au maximum la santé des élèves, des enseignants et du personnel de service.

ECOLE MATERNELLE

La rentrée à l'école maternelle aura lieu le mardi 1^{er} Septembre à 08h45 rue Delval.

ECOLE ELEMENTAIRE

La rentrée à l'école élémentaire René Bry aura lieu le mardi 1^{er} Septembre à 08h30, rue du Maréchal Foch ou rue Thiers.

COLLEGE DENIS SAURAT

Au collège Denis Saurat, les élèves seront accueillis :

- ◆ le mardi 1^{er} Septembre à 8h10 pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème},
- ◆ le mercredi 02 Septembre à 8h10 pour le niveau 6^{ème} uniquement (prise en charge des élèves par les professeurs principaux toute la journée),
- ◆ le jeudi 03 Septembre, entrée en vigueur de l'emploi du temps normal pour les quatre niveaux.
- ◆ Le port du masque est obligatoire en classe et en récréation.

CONSIGNES SANITAIRES

« Le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, et ce 15 minutes avant et après l'ouverture, et 15 minutes avant et après la fermeture de ces établissements ». (Arrêté préfectoral du 21 Août 2020).

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues dans les locaux de l'école municipale de musique André Barbet rue Victor Hugo

- le mercredi 02 Septembre de 14h00 à 17h30,
- le samedi 05 Septembre de 10h00 à 12h30.

La reprise des cours est fixée au lundi 14 Septembre.

Les disciplines instrumentales enseignées sont : piano/synthétiseur, percussions/batterie, flûte, clarinette, saxophone, trompette, trombone, baryton et guitare.

OBLIGATIONS

S'inscrire au cours d'instrument, c'est s'inscrire obligatoirement au cours de formation musicale (solfège) et participer également à la classe d'orchestre (sauf cas particulier), l'école de musique ayant pour but de former en priorité des musiciens d'orchestre.

Les droits d'inscription (10 € pour l'année) ainsi que les frais de location d'un instrument (chèque de caution de 200 €) seront à régler le jour de l'inscription. Cette caution est remboursée lors du retour de l'instrument en bon état. Les droits de scolarité seront à régler ultérieurement après les vacances de la Toussaint. En effet, chaque enfant bénéficie d'une période d'essai. Après cette période, vous recevrez votre facture à régler à l'école de musique ou à la mairie de Trélon.

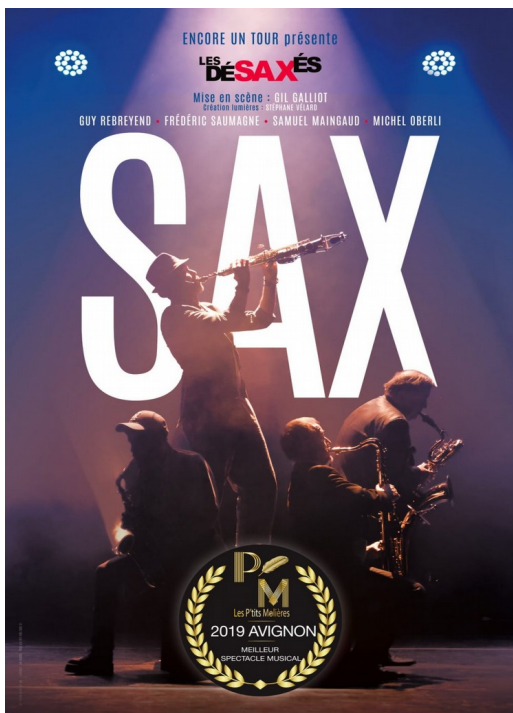
Si vous rencontrez des difficultés pour vous présenter aux dates d'inscriptions, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Monsieur Mickaël Loiseau, directeur de l'école de musique par téléphone (☎03.27.60.82.60) ou par mail ecoledemusique@ville-trelon.fr

La crise sanitaire étant toujours d'actualité, les cours seront adaptés pour respecter les gestes barrières. Le port du masque est obligatoire lorsqu'il s'agira de circuler à l'intérieur du bâtiment.

Par conséquent, n'oubliez pas votre masque lors des inscriptions. Les cours de formation musicale ainsi que les cours instrumentaux pourront être assurés au sein de l'école de musique. Quant aux répétitions de la classe d'orchestre et de la chorale, ces disciplines restent suspendues pour le moment.

L'objectif de la rentrée est de préparer sereinement les élèves aux épreuves de solfège et instrumentales pour le mois de décembre.





LES DÉSAXÉS : « SAX »

Quatre virtuoses du saxophone – ténor, alto, baryton et soprano - se rencontrent à l'issue d'une audition ridiculement ratée.

Immédiatement complices, ces Sax Brothers dézingués partent à la dérive dans des tonalités variées où le funk tutoie le classique, les mélodies tziganes se confrontent à la bossa brésilienne, le chant africain bouscule le duduk arménien alors que Bruno Mars tient la dragée haute à Charlie Mingus...

Avec un humour échevelé, les Désaxés deviennent sur scène comédiens, danseurs, bruiteurs voire chanteurs et s'affirment, grâce à une mise en scène inventive, comme un quatuor musical atypique aussi cinglé que talentueux.

Samedi 07 Novembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes

Entrée : 15 € (gratuite jusque 12 ans)

Réservation en mairie à partir du 12 Octobre (03 27 60 82 20)

TRÉLON HANDBALL CLUB : REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS

Équipes	Dates des reprises	Horaires entraînements	Tarifs licences
Mini hand de 5 ans à 8 ans	Lundi 07 septembre	Lundi de 17H30 à 18H15	30,00€ à l'année
- 11 ans mixte 2012, 2011, 2010	Mercredi 02 septembre	Lundi de 18H15 à 19H15 Mercredi de 18H15 à 19H15	30,00€ à l'année
- 13 ans mixte 2010, 2009, 2008	Mercredi 02 septembre	Mercredi de 17H00 à 18H15 Vendredi de 17H15 à 18H15	40,00€ à l'année
- 15 ans fille 2008, 2007, 2006	Mercredi 02 septembre	Mercredi de 17H00 à 18H15 Vendredi de 17H15 à 18H15	50,00€ à l'année
- 18 garçon 2005, 2004, 2003	Vendredi 28 août	Mercredi de 19H30 à 21H00 Vendredi de 19H30 à 21H00	60,00€ à l'année
Senior fille à partir de 2003	Vendredi 28 août	Mardi de 18H30 à 20H00 Vendredi de 18H15 à 19H30	85,00€ à l'année
Senior Garçon à partir de 2003	Vendredi 28 août	Mercredi de 19H30 à 21H00 Vendredi de 19H30 à 21H00	85,00€ à l'année

Une remise de 5,00€ sera faite sur les licences pour les jeunes qui étaient licenciés en 2019/2020 et qui n'ont pas pu terminer la saison.

Une remise de 10,00€ sera effectuée à partir de la deuxième licence pour la même famille.

GYM TONIC – ZUMBA

Les activités reprennent en Septembre avec :

- à la salle des œuvres le mardi
 - x de 18h10 à 19h10 strong nation
 - x de 19h15 à 20h15 pilates
- à la salle des fêtes le jeudi
 - x de 18h10 à 19h10 zumba
 - x de 19h15 à 20h15 renforcement musculaire



ACTIVITÉS DU CLUB CYCLOTOURISTE TRÉLONAIS

ACTIVITÉS

Le Club de Cyclotourisme Trélonais vous propose de la marche, du VTT et du cyclotourisme.

RENDEZ-VOUS

Vous êtes attendus dans ces trois disciplines les dimanches 06, 13, 20 et 27 Septembre 2020 à 9h00 sur la place de l'église. Le samedi 29 Août, l'accueil aura lieu à la ferme Angus à partir de 9h00.

LA VIE DE L'AS TRÉLON

FOOTBALL SENIORS

Equipe A (D3)

13.09 : 15h00 TRELON – AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

27.09 : 15h00 AVESNES-SUR-HELPE – TRELON

Equipe B (D6)

SARS-POTERIES – TRELON

TRELON – CARTIGNIES

TOURNOI DES JEUNES DE L'AS TRELON

Sur les installations du stade Yvon Ferenken, l'AS Trélon organise les samedi 05 et dimanche 06 Septembre un tournoi de football réservé aux jeunes afin de participer à l'achat d'un survêtement pour les licenciés du club de 6 à 17 ans.

Samedi 05 Septembre

- 09h00 – 13h00 U8 – U9
- 09h00 – 13h00 U10 – U11
- 13h30 – 17h00 U12 – U13
- 14h00 – 17h00 U6 – U7

Dimanche 06 Septembre

- 10h00 – 18h00 U14 – U15
- 10h00 – 18h00 U16 – U17



Pour 1€, un concours de tirs au but de précision vous permettra de gagner de nombreux lots. Pendant les deux jours, buvette et petite restauration sur place.

CONCOURS DE PÉTANQUE

L'AS Trélon organise un concours de pétanque le samedi 29 Août au stade Yvon Ferenken en doublettes formées.

Inscriptions de 13h00 à 14h30 (5€ par joueur).

LES ACTIVITÉS DU RÉVEIL BOULISTE

samedi 12 Septembre	doublettes formées
samedi 26 Septembre	doublettes formées



TENNIS DE TABLE

LES RENCONTRES

Division Régionale 4	20.09 LEVAL-SUR-SAMBRE 1 – TRELON 1
Division 2	20.09 TRELON 2 – LEVAL-SUR-SAMBRE 2



OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

La municipalité organise une opération de nettoyage de la nature le samedi 26 Septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

Chacun d'entre nous, quel que soit son âge, a un rôle à jouer dans le respect de notre environnement (Une bouteille en plastique met 500 ans à se dégrader alors qu'une seconde suffit pour la ramasser).

Rendez-vous devant la mairie où vous sera fourni votre kit de nettoyage (gants, sacs poubelles...)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE : MON COMPTE AMELI

Mon compte ameli, c'est votre espace personnel en ligne pour accéder à tout moment à vos services de l'assurance maladie.

Rendez-vous dès maintenant sur www.ameli.fr.

Facilitez-vous la vie

- Consultez vos remboursements en temps réel.
- Téléchargez vos relevés mensuels.
- Téléchargez votre attestation de droits et d'indemnités journalières.
- Consultez les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins autour de vous.
- Contactez un conseiller.

Gagnez du temps, faites vos démarches en ligne

- Déclarez votre nouvelle adresse.
- Mettez à jour votre RIB.
- Déclarez la naissance d'un nouveau-né.
- Déclarez la perte ou le vol de votre carte Vitale.

Plutôt mobile ? Utilisez l'appli ameli

Depuis votre téléphone portable, recherchez « **ameli** » dans l'App Store ou Google Play.



LES COMBATS DE TRÉLON EN 1940

Il y a 80 ans, de nombreux soldats Nord-Africains sont tombés à la trouée de Trélon.

Réalisée par Monsieur Joël Danloux, une exposition sur ces combats qui se sont déroulés du 15 au 17 Mai 1940 est visible à la bibliothèque aux heures habituelles d'ouverture en appliquant les gestes barrières.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

La séance est ouverte par Monsieur Poly Jean-Pierre, élu le plus âgé, qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal

- ✓ **élit** au scrutin secret Monsieur Reghem Thierry comme Maire de la commune ;
- ✓ **décide** de fixer à 6 le nombre des adjoints au Maire ;
- ✓ **élit** au scrutin secret les six adjoints dans l'ordre, Monsieur Auber André (travaux, urbanisme et finances), Madame Collier Liliane (coordination des politiques de solidarité, action sociale et santé), Monsieur Bombart Michel (culture, communication et patrimoine), Madame Barbet Emilie (vie Scolaire, réussite éducative, jeunesse et concertation participative), Monsieur Hannecart Ghislain (vie associative et festive) et Madame Granata Ludivine (logistique interne et petite enfance) ;
- ✓ **entérine** la désignation par le Maire de trois conseillers délégués, Madame Jobet Muriel (cadre de vie), Monsieur Mara Dominique (sécurité des biens et des personnes et prévention), Monsieur Poly Jean-Pierre (logement et police de la salubrité) ;
- ✓ **fixe** les indemnités octroyées aux élus en application des textes officiels, (indemnités pouvant aller jusqu'à 51,60 % pour le Maire et 19,80 % pour les adjoints, de l'indice brut terminal de la Fonction Publique),
 - Maire : 49 %
 - Adjoints 1 à 5 : 17,81 %,
 - Adjoint 6 : 9,90 % ,
 - Conseillers délégués : 6,75 % ;
- ✓ **vote** la majoration de ces indemnités en tant qu'ancien chef-lieu de canton : Maire et 6 Adjoints 15 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal

- ✓ **procède** à l'installation de Monsieur Marc Goujard en tant que conseiller municipal en remplacement de Madame Mélissa Barbet démissionnaire depuis le 06/07/2020 ;
- ✓ **décide** de fixer à 12 le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (6 élus et 6 désignés par le Maire) ;
- ✓ **élit au scrutin secret**
 - les membres du CCAS : Mesdames Collier Liliane, Lagneau Cathy, Lagneau Séverine et Rousseaux Anita et Messieurs Goujard Marc et Locuty Michel,
 - les membres de la commission d'appel d'offre : Messieurs Auber André, Bongibault Eric et Hannecart Ghislain comme titulaires et Madame Moisan Séverine, Messieurs Poly Jean-Pierre et Rousseaux Guy comme suppléants,
 - les membres du Comité de la Caisse des Ecoles : Madame Barbet Emilie et Monsieur Locuty Michel,
 - le délégué au Syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes : Monsieur Reghem Thierry,
 - le délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Monsieur Reghem Thierry comme titulaire et Monsieur Destrés Corentin comme suppléant,
 - le grand électeur pour les compétences « eau potable », « assainissement collectif », « assainissement non collectif », « gestion des eaux pluviales urbaines » : Monsieur Reghem Thierry,
 - le grand électeur au titre de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » : Monsieur Reghem Thierry ;
- ✓ **fixe** la composition nominative des différentes commissions ;
- ✓ **donne** délégation au Maire des attributions énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 ;
- ✓ **accepte**
 - de vendre par l'EPF (Etablissement Public Foncier) et la commune des parcelles cadastrées C 427, 428 et E 2316 pour une superficie cadastrale et 5528 m² au profit de S.A L'Avesnoise dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie,
 - de céder pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées E 519, 520, 522 et 523 d'une superficie de 1080 m² à la S.A. L'Avesnoise dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie,
 - de rembourser 30 euros aux personnes ayant réservé pour le spectacle du 04.04.2020 annulé en raison du Covid-19 ;
- ✓ **prend connaissance** d'un document rédigé par le groupe « Trélon le Renouveau » concernant la préparation du budget prévisionnel 2020 (Ces questions seront débattues lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.).

SUCCÈS SCOLAIRES OU UNIVERSITAIRES

Tous les jeunes de Trélon ayant obtenu un diplôme scolaire ou universitaire pendant l'année scolaire 2019-2020 sont priés de se faire connaître en mairie jusqu'au vendredi 25 Septembre.

CONSULTATION P.M.I.

La consultation de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) aura lieu le jeudi 24 Septembre 2020, dans les locaux de la maison de santé Albertine situés rue Victor Hugo, le matin à partir de 09h00.

REPAS DES AÎNÉS

En raison des conditions sanitaires drastiques à respecter le repas des Aînés prévu le dimanche 04 Octobre 2020 est reportée à une date ultérieure.



FERME ANGUS PORTES OUVERTES

Située à Trélon, 11 bis chemin des Sars, la ferme Angus ouvrira ses portes le samedi 29 Août 2020 à partir de 10h00 en compagnie de nombreux producteurs et artisans locaux.

Soirée guinguette avec grillade à la ferme sur réservation (07.68.47.96.21).

RANDO FAMILY

En partenariat avec le Club Cyclotouriste Trélonais, seront organisées avec un départ à 09h00 de la ferme

- une rando pédestre de 7 ou 10 km,
- une rando VTT de 14 ou 24 km.

Inscription 2 € avec un panier garni à gagner.

LES YMAGIERS

ATELIER D'EXPRESSION ARTISTIQUE

L'atelier fonctionnera les mardis 15 et 29 et les jeudis 10 et 24 Septembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la maison Dimnet.



EXPOSITIONS

Les Ymagiers exposeront les samedi 29 et dimanche 30 Août de 11h00 à 18h00 à Beugnies dans la salle des fêtes (vernissage le samedi à 18h00).

Ils exposeront également les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 Septembre de 11h00 à 18h00 au château de la Motte à Liessies (vernissage le vendredi à 18h00).

AVIS DE POLICE

Les propriétaires, particuliers et cultivateurs doivent absolument tailler leurs haies afin d'assurer une parfaite visibilité. Gendarmerie et police municipale veilleront à l'application de cette mesure.



BUS FRANCE SERVICES

Le bus France services qui dessert la Sambre-Avesnois sera à Trélon le lundi 07 Septembre de 9h30 à 13h30 et de 14h00 à 16h00.

Vous pouvez prendre contact par téléphone au 03.59.73.18.20 ou par courriel avesnois.franceservices@lenord.fr

ATELIER REPASSAGE « LES MISS FER »

L'atelier repassage « Les Miss Fer » est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et les mardi et vendredi de 13h00 à 17h00.

Pour tous renseignements, contacter le ☎03.27.60.71.00



ACCÈS À LA CARRIÈRE DU CHÂTEAU GAILLARD

L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière du Château Gaillard (dite L'eau bleue) est strictement interdit tout comme la baignade extrêmement dangereuse.

DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC L'AMICALE LAÏQUE

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

Le service de prêts (livres, CD, DVD et CD Rom) est ouvert le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 14h00 à 15h00.

Pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'Amicale Laïque est fixée à 5 € par an.

CLUB SCRABBLE

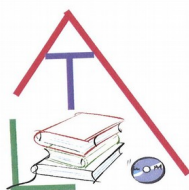
Le club scrabble duplicate vous accueille le lundi à 14h00 et le mardi à 20h00 à la bibliothèque.

CAFE LITTÉRAIRE

Réunion le jeudi 24 Septembre 2020 de 14h00 à 16h00.

JOYEUX DRILLES

Le club ne reprendra pas ses activités en Septembre en raison du covid-19. Dès que la reprise sera possible, tous les adhérents seront prévenus.



DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES

FONCTIONNEMENT DES CLUBS EN SEPTEMBRE



Pour ce début de saison, le souci est la santé des adhérents. La consigne est donc le respect de la distance de sécurité et des gestes barrières. Un nombre maximum de personnes sera défini pour l'occupation de nos locaux 1, rue Heureuse.

Si certaines activités vous intéressent, il est souhaitable, compte tenu de la situation sanitaire, d'en informer les animateurs concernés.

La première séance est gratuite, la cotisation annuelle est de 25 €.

La reprise des conférences/causeries aura lieu dès le vendredi 30 octobre. Le président André Wautriche nous parlera du « Suaire de Turin » à la salle des fêtes.

Tous les renseignements sur l'activité des clubs sont à demander au secrétariat : 03 27 59 72 03

Clubs	Horaires	Animateurs
Anglais	Les lundis de 15 h 00 à 17 h 00	Jeanne Dineur 06 86 15 97 51
Art du dessin	Non défini encore, voir page Facebook	Stéphane Hotelet 00 32 497 16 29 78
Casse-têtes	Un mercredi sur deux de 14 h 30 à 17 h 00	Françoise Collet 03 27 60 41 24
Couture	Les premier et troisième jeudis du mois de 14 h 00 à 16 h 00	Annette Vandesande 03 27 59 55 41
Espagnol	Reprise prévue en octobre, les jeudis de 14 h 30 à 16 h 00, bimensuellement	Mireille Carlier 06 31 42 26 48
Informatique	Les mardis de 14 h 00 à 16 h 00	Patricia Drouart 07 61 33 30 57
Marche	Le 3 ^e mercredi du mois	André Wautriche 06 01 99 34 62
Tai-Chi	Tous les mardis de 19 h 00 à 20 h 30	Andrée Aithnard 03 27 59 72 03 Lucia Marchant
Théâtre	Tous les jeudis de 18 h 00 à 20 h 00	Eric Huart 00 32 473 99 33 53
Vidéo	Les mardis de 16 h 00 à 18 h 00	Marie-Bernard Naveau 03 27 59 77 32

CADASTRE SOLAIRE

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) propose gratuitement aux habitants, entreprises et collectivités du territoire d'utiliser le cadastre solaire.

En quelques clics, cet outil permet de savoir s'il est rentable de produire de l'énergie en installant des panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) sur la toiture de son habitation, des dépendances ou tout autre bâtiment et vous permet d'estimer le coût de l'investissement et sa rentabilité sur vingt ans, de bénéficier d'un accompagnement par des experts de l'énergie solaire et d'être mis en relation avec des installateurs régionaux fiables.

<https://parc-naturel-avesnois.insunwetrust.solar>.



PROMENADES EN FORÊT

Par mesure de sécurité, les promenades ne sont pas autorisées le week-end en forêt communale pendant la période de chasse du dimanche 20 Septembre 2020 au samedi 28 Février 2021.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (☎03.27.60.82.20)

RÉCEPTIONS EN MAIRIE

GROS LOTS DE LA TOMBOLA DE SAINT PANSARD ET RÉCOMPENSES DES MAISONS FLEURIES

La remise des gros lots de la tombola Saint Pansard le jeudi 10 Septembre à 18h00 et la remise des récompenses pour le concours des maisons fleuries le mardi 29 Septembre à 18h00 se dérouleront à la mairie. En application des mesures sanitaires, ne pourront y participer que les personnes invitées individuellement par courrier.

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se font sur le site « My Perischool ». Vous devez obligatoirement finaliser l'inscription au plus tard le jeudi soir.

Si votre compte n'est pas encore créé, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://trelon.myperischool.fr> avec le code d'accès de la commune DL7YSY5

En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.

SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

Médecins

En cas d'urgence :

- la semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à minuit vous devez composer le (☎03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires...)

Il ne faut plus appeler la gendarmerie mais contacter Service de gardes qui vous informe

- par téléphone : ☎0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)

- par internet : www.servigardes.fr

Infirmières

Veuillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ 📞 06.30.27.93.53) ou Mme CAPELIER-DUPONT (📞 07.70.02.03.08)
- Mme FOSSÉ ou Mme GUILAIN (📞 07.83.88.98.87)
- Mme BAYE ou Mme HENNECHART (📞 06.83.24.48.40)
- Mme PAVOT ou Mme RONVAL (📞 06.77.61.26.49)

INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME

Les inscriptions au catéchisme sont reçues à Fourmies dans la salle Saint-Pierre située sous l'église.

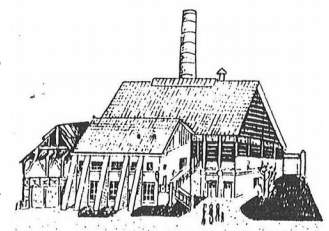
- Première inscription pour les enfants nés en 2012 ou entrant au CE2
mardi 08 Septembre à 14h00 ou à 18h30
jeudi 10 Septembre à 18h30
- enfants de 2^{ème} année ou entrant au CM1
lundi 07 Septembre à 18h30
- enfants de 3^{ème} année ou entrant au CM2 qui feront leur première communion en 2021
vendredi 11 Septembre à 18h30
- enfants qui feront leur profession de foi en 2021
mardi 15 Septembre à 19h30

ATELIER-MUSÉE DU VERRE

L'atelier-musée du verre est ouvert les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h00 à 18h00 et les samedis et dimanches de 14h00 à 18h00.

Chaque jour, par groupe de 10 personnes, à 11h00, 14h00 et 15h30, un temps de médiation précédera une visite libre du site. A 16h30, une visite guidée sera organisée.

Port du masque obligatoire.





BIEN VIVRE À TRÉLON

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :
- que les poubelles doivent être sorties et rentrées le moins longtemps possible avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots de cigarettes, masques anti-virus... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la ville.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Un arrêté préfectoral annulant les arrêtés municipaux des 29 et 30 Juillet 1998, tout brûlage de végétaux est strictement interdit sur le territoire de notre commune.

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE D'OHAIN



LA SERRE DE TRÉLON

Si vous êtes amateurs de légumes bio, la serre de Trélon est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (rue Victor Hugo près du stade Yvon Ferenken).

RECHERCHE PHOTOS D'ÉCOLE

Le thème choisi cette année pour les Journées Européennes du Patrimoine concerne l'éducation et l'enseignement. Afin d'illustrer ce thème et d'organiser une exposition, la municipalité recherche des photos de classes de toutes les époques. Ces photos seront immédiatement scannées et rendues à leur propriétaire dont la mémoire sera sollicitée afin de retrouver le maximum de noms. Un grand merci pour votre aide précieuse.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Les Journées Européennes du Patrimoine auront pour thème cette année « jeunesse, patrimoine et éducation ».

SALLE DES FÊTES

Vous y seront proposés :

- un volet historique consacré à la création des écoles, à l'évolution de la réglementation et la scolarisation des enfants confiés à la Maison de l'enfant du Chemin Vert relevant de la CAF de Maubeuge et à la Maison des enfants ;
- un volet exposition présentant de nombreuses photographies de classes des écoles maternelle et élémentaire sur lesquelles vous pourrez vous retrouver ;
- un volet vidéo avec la projection en continu d'un montage consacré à l'unité du Pôle Enfance Famille de « Traits d'Union » (ancien préventorium).

Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Entrée gratuite.

CHÂTEAU de MERODE

Marché du patrimoine avec de nombreux stands artisanaux dans le parc du château.

Balades en poneys et petite restauration sur place. Entrée libre.

Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre de 10h00 à 18h00.



PERMANENCE MGEN

La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale tiendra en mairie de Trélon une permanence le vendredi 04 Septembre sur rendez-vous fixés à 9h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00 et 16h00.

Mr Watremez 07 84 45 01 13 ou par courriel : jwatremez@mgen.fr



VOCALIS

En respectant les gestes barrières, le chœur Vocalis reprend ses activités le samedi 29 Août à 14h00 au local, rue Clavon Collignon. Les prochaines répétitions auront lieu les samedis 12 et 26 Septembre 2020.

Si vous aimez chanter, le meilleur accueil vous sera réservé.

LES MESSES DES MOIS DE SEPTEMBRE

HORAIRE

samedi 05 Septembre	SAINS-DU-NORD (18h00)
dimanche 06 Septembre	OHAIN (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
samedi 12 Septembre	TRELON (18h00)
dimanche 13 Septembre	RAINSARS (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
samedi 19 Septembre	WIGNEHIES (18h00) en présence de Monseigneur Dollmann
dimanche 20 Septembre	BAIVES (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)
samedi 26 Septembre	FOURMIES SAINT-PIERRE (18h00)
dimanche 27 Septembre	FERON (09h30) – FOURMIES SAINT-PIERRE (11h00)

PRÉCAUTIONS SANITAIRES

Port du masque indispensable à partir de 11 ans.

Respect de la distance physique de 1 mètre.

Désinfection des mains en entrant.

Obligation de s'asseoir aux places indiquées.

La communion sera apportée par le prêtre.

L'offrande se fait dans un panier à la sortie de l'église.

ÉTAT CIVIL

BIENVENUES

Lynzio COËT, né le 24 Juin 2020 à FOURMIES (Nord), (33 rue Victor Hugo)

Maël LECOCQ, né le 07 Juillet 2020 à VALENCIENNES (Nord), (3 rue Calmette)

Maxime MOITTIÉ, né le 15 Juillet 2020 à FOURMIES (Nord), (31 rue des champs)

SOUVENIRS

Monsieur Paul GLAISSE, décédé le 12 Mars 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 95 ans
(2 Chemin Vert)

Madame Nicole VISEE veuve COURTOIS, décédée le 23 Mars 2020 à CHIMAY (Belgique), à l'âge de 71 ans (4 rue Ernest Dimnet)

Monsieur Roger VAN CANEGHEM, décédé le 10 Juin 2020 à LILLE (Nord), à l'âge de 70 ans
(7 rue Bellevue)

Madame Marguerite DESCLEVE épouse SAINTPIERRE, décédée le 16 Juillet 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 90 ans (30 rue de la Liberté)

Madame Eveline GOULARD, décédée le 22 Juillet 2020 à TRELON (Nord), à l'âge de 86 ans
(2 Chemin Vert)